



Après Mémo de Vie
pour les femmes victimes de violences
(novembre 2020)

France Victimes lance avec
le Fonds de Garantie des Victimes
Parcours Victimes
le site dédié à toutes les personnes victimes

à l'occasion de la Journée Européenne des Victimes
le 22 février

DOSSIER DE PRESSE

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 22 FÉVRIER

Contacts :

INFLUENCE & STRATÉGIE

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr - 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr - 06 29 77 59 85

Incestes, violences conjugales,
agressions, violences physiques et psychiques...

Les nouveaux outils sociaux pour accompagner le parcours des victimes

Si on en croit les observateurs, la société est de plus en plus violente et les femmes restent les premières victimes dans la grande majorité des cas.

Les réseaux sociaux semblent avoir définitivement aidé à libérer la parole. Après les très nombreuses révélations de viols et de violences conjugales, de violences faites aux femmes, on assiste à une dénonciation massive des violences faites aux enfants avec notamment de très nombreux cas d'inceste.

La société est-elle devenue plus violente ou prend-elle mieux conscience, via la puissance de ses réseaux sociaux et de l'exposition médiatique, des traumatismes individuels et collectifs, souvent soumis à l'amnésie ?



Table des matières

| | |
|---|----|
| 1 ^{re} partie. Parcours-victimes.fr, le site d'information des victimes de violences | 4 |
| 2 ^e partie. Mémo de Vie : « Dire aujourd'hui pour préserver demain »..... | 10 |
| 3 ^e partie. France Victimes présente la campagne de Victim support Europe | 11 |



1^{re} partie

À l'occasion de la Journée Européenne des Victimes

France Victimes
et
le Fonds de Garantie des Victimes
présentent
parcours-victimes.fr
le site d'information des victimes de violences



parcours-victimes.fr

le site d'information des victimes de violences

À l'occasion de la journée européenne des Victimes, la fédération France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes lancent pour les adultes et pour les mineurs adolescent.e.s, victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, le site **parcours-victimes.fr** pour accompagner les victimes dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à l'éventuelle indemnisation.



Améliorer l'information des victimes de violences et les accompagner dans leur parcours

ACCUEIL

VOUS ÊTES ...

LES RAISONS DE CE SITE

CONTACTS

Cacher le site



VOUS ÊTES OU AVEZ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES OU PSYCHOLOGIQUES

Pour comprendre les temps clés et démarches à suivre, sélectionnez la rubrique qui vous correspond :

Je suis un adulte

victime de violences

Je suis un mineur

victime de violences



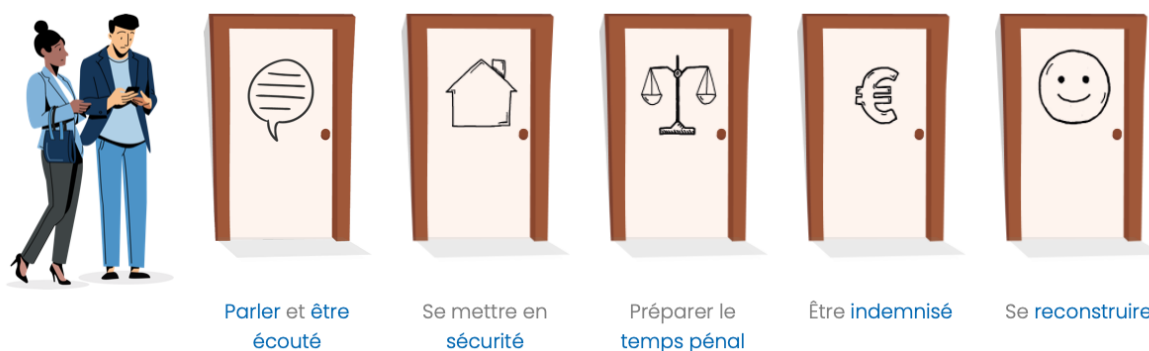
Ce site internet apporte des informations pédagogiques générales pour des adultes et des mineurs, en complément de celles plus personnalisées que la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

Un bouton « Cacher le site » permettra à tout moment de quitter la consultation en toute sécurité. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur est renvoyé sur la page de son navigateur et il est impossible de revenir sur le site en cliquant sur la flèche "retour arrière".

Les 5 temps clés du parcours

Le site est construit autour de 5 grands moments d'un « parcours de la victime » - adulte et mineure que sont :

- ☛ Parler et être écouté
- ☛ Se mettre en sécurité
- ☛ Préparer le temps pénal
- ☛ Être indemnisé
- ☛ Se reconstruire.



• Parler et être écouté

Quelles que soient les formes de violences que la victime subit, qu'elles soient **physiques, psychologiques** (agression verbale, humiliation, harcèlement) ou **sexuelles, actuelles ou passées, uniques ou répétées**, il est important pour la victime de **ne pas rester isolée et de se confier sur ce qu'elle vit.**

À partir cette rubrique, une victime de violences ou un témoin d'une situation de violence auront des informations par rapport à « comment réagir » et « comment faire dans les situations nécessitant de l'aide des professionnels ».

- **Se mettre en sécurité**

Une victime de **violences récurrentes physiques ou psychologiques**, notamment dans le cadre familial, a **très souvent besoin d'une aide extérieure** pour pouvoir s'en sortir. Elle peut en effet craindre de subir des conséquences matérielles ou des représailles en cas de révélation des faits.

À partir de cette rubrique, la victime trouvera les informations sur :

- Les violences subies au domicile : quitter le domicile ou préparer son départ
- Les solutions de relogement d'urgence (victimes de violences conjugales et sexuelles)
- Les ordonnances de protection (victimes de violences conjugales)
- Le Téléphone Grave Danger (violences conjugales et viol)
- Les mesures privatives ou restrictives de liberté de l'auteur des violences
- La domiciliation administrative chez un tiers
- La garde d'enfant et l'attribution du logement sur le long terme

- **Préparer le temps pénal**

La **procédure pénale est essentiellement centrée sur l'auteur des faits** : elle a pour objectif de le faire condamner si les faits sont établis et constitutifs d'une infraction pénale.

À partir de cette rubrique, la victime trouvera les informations sur la procédure pénale, le dépôt de plainte et les délais pour agir, l'enquête, la constatation des blessures et la conservation des preuves, les suites pour sa plainte, la valorisation de ses droits dans le procès pénal.

- **Être indemnisé**

La **procédure d'indemnisation est centrée sur la victime** : elle a pour objectif de la reconnaître en tant que victime, de l'indemniser sans avoir nécessairement besoin d'attendre que l'auteur paie le montant des dommages et intérêts.

Dans cette rubrique, la victime aura des informations sur :

- L'indemnisation des victimes en France
- L'articulation entre la procédure pénale et la CIVI
- Les dispositifs d'indemnisation
- La procédure d'indemnisation devant la CIVI
- L'évaluation du préjudice

- L'expertise médicale
- L'aide au recouvrement (SARVI)

- **Se reconstruire**

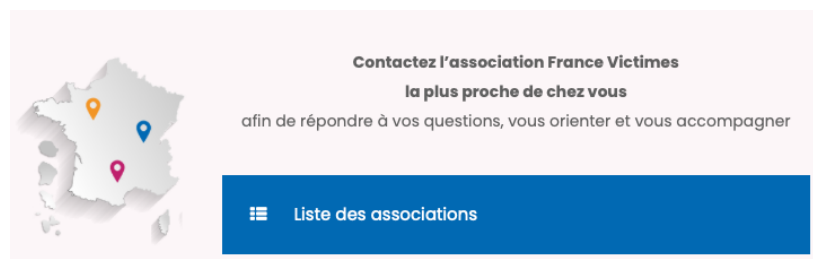
- La reconstruction est propre à chaque personne. Elle peut commencer très tôt après l'infraction ou être engagée à n'importe quel moment du parcours.
- Après avoir subi une infraction, la victime peut ressentir le besoin de raconter l'épreuve qu'elle a traversée, de briser le silence. **Le soutien des proches** dans cette écoute est certes essentiel, mais elle peut aussi avoir envie de **rencontrer une personne extérieure**, par exemple un psychiatre ou un psychologue, avec lequel elle pourra peut-être plus facilement confier vos émotions et questionnements.

Objectifs

Informé de manière simple, globale et transverse

Privilégier l'aide de proximité pour être accompagné

Sur toutes les pages, la victime trouvera les contacts de l'association France Victimes la plus proche d'elle pour être prise en charge.



Contactez l'association France Victimes
la plus proche de chez vous
afin de répondre à vos questions, vous orienter et vous accompagner

Liste des associations



Le Fonds de Garantie des Victimes et France Victimes sont partenaires de long date au service de l'accompagnement des victimes. Depuis février 2019, une convention de partenariat renforce leur coopération (formations communes, liens associatifs,...).

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes des actes de terrorisme et d'infractions de droit commun telles que les agressions, notamment sexuelles, les violences conjugales, les tentatives d'homicide, les escroqueries ou encore la traite humaine. Il indemnise également les victimes d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance, inconnus ou dont l'assureur a fait faillite.

Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), créé en 1951 et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), créé en 1986. Ses 350 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire valoir leur droit à la réparation des atteintes à la personne, c'est-à-dire l'ensemble des préjudices économiques (pertes de gains professionnels, frais d'adaptation du logement...) et non - économiques (souffrances endurées, préjudice esthétique...) qu'elles ont subis du fait du drame. Ils prennent ainsi en charge les personnes traumatisées et/ou blessées ainsi que leurs proches et les accompagnent dans le temps jusqu'à la stabilisation de leur état de santé.

La réponse, pour chacune, est personnalisée. Un recours contre les auteurs d'infractions ou d'accidents de la circulation est exercé. En 2019, le Fonds a pris en charge plus de 100 000 victimes et a versé plus de 600 millions d'euros d'indemnités.

<https://www.fondsdegarantie.fr> - <https://rapportdactivite.fondsdegarantie.fr/2019/>

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter. Sa mission : promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance. La Fédération comprend 130 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux). France Victimes accompagne les victimes d'infraction ainsi que leurs proches et notamment de : violences intrafamiliales, d'agressions physiques et sexuelles, d'injures, de discriminations, de harcèlement, et de cybermalveillance, et aussi de cambriolages, de vols avec violence, d'escroqueries et d'abus de confiance, de vandalisme, d'accidents de circulation, d'attentats de terroristes ou de catastrophes naturelles.

France Victimes propose à toutes les victimes une aide pluridisciplinaire : écoute, information juridique, soutien psychologique, social, et les accompagne notamment dans le cadre de la justice restaurative. Partout en France les victimes peuvent appeler le 116 006 pour bénéficier d'une écoute et recevoir l'aide d'une association locale.

<https://www.france-victimes.fr>

2^e partie

Mémo de Vie



Mémo de Vie

« Dire aujourd’hui pour préserver demain »

Lundi 23 novembre, deux jours avant la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, la fédération France Victimes a lancé Mémo de Vie, une plateforme gratuite et sécurisée à destination des personnes victimes de violences ainsi qu’à leurs proches.

Mémo de Vie est née de près de 40 ans d’expérience de France Victimes et s’est inspirée des meilleures technologies et solutions existantes, en agrégeant les fonctionnalités et propositions de valeur les plus pertinentes.

Mémo de Vie est une plateforme gratuite, accessible à l’adresse www.memo-de-vie.org sur téléphones, tablettes et ordinateurs, créée pour venir en aide à toute personne victime de violences répétées. Outil digital sécurisé et personnel, Mémo de Vie propose une solution innovante, ancrée dans les temps court et long, pour faciliter une prise de conscience, soutenir la mémoire, sécuriser des données sensibles et accéder aux contacts et informations utiles.

Cette plateforme digitale totalement sécurisée propose quatre fonctionnalités pour aider au mieux la personne victime à sortir des violences : le journal dans lequel l’utilisateur a la possibilité de raconter et de consulter des événements, l’espace sécurisé permettant de stocker de manière individuelle, cryptée et horodatée aussi bien des médias divers que des documents officiels, la rubrique contacts utiles mettant à disposition les numéros importants aussi bien d’urgence que d’accompagnement pour les personnes victimes de violence et la bibliothèque proposant une sélection d’articles fiables pour se documenter et s’informer sur diverses thématiques relatives à leur situation.

3 mois après le lancement, la première plateforme dédiée aux violences conjugales, enregistre la visite de 8000 personnes, 800 comptes ont été créés et plus de 150 personnes ont été aidées grâce à Mémo de vie et mis en relation avec une aide extérieure. Les victimes passent en moyenne plus de 10mn sur le site.

Pour mémoire chaque année sur les 219 000 cas de violences conjugales en moyenne, France Victimes a accompagné en 2020 via son réseau de 130 associations plus de 64 000 femmes victimes de violences conjugales.

3^e partie

France Victimes présente la campagne de Victim support Europe

« Vous ne le croirez pas et pourtant... ça existe »

« Vous ne le croirez pas et pourtant... ça existe » est une campagne d'information qui débutera le 22 février, à l'occasion de la Journée européenne des Victimes, et qui s'achèvera le 25 novembre, pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La campagne appelle à l'amélioration des droits des victimes et sensibilise le public à l'existence des différents services d'aide aux victimes.

Les objectifs de la campagne

Sensibiliser le public sur les lois existantes en faveur des victimes ;
Sensibiliser le public sur l'existence des services d'aide aux victimes ;
Encourager les victimes à contacter ces services d'aide.

Les messages de la campagne

Tout citoyen de l'Union européenne a le droit à des services d'aide aux victimes gratuits.
Toutes les victimes dans l'Union européenne ont droit à un soutien et à une assistance suite à une infraction, qu'elle ait été signalée à la police ou non.

« La campagne a pour but d'encourager toutes les personnes en Europe à s'informer sur les droits des victimes ainsi que sur l'existence des services d'aide, mais également de mettre à disposition des victimes une plateforme sur laquelle il est possible de communiquer sur les problèmes qu'elles traversent.

La campagne met en scène des visages et des voix de victimes à travers plusieurs films et animations.

Diffusion

Cette campagne européenne se déclinera majoritairement sur les réseaux sociaux de : Twitter, Facebook, YouTube, Instagram.

**France Victimes invite tous les Français à partager le contenu dans le cadre des hashtags :
#ItExists #victimsupporteu #EUVictimsRights
et pour la France #JournéeEuropéennedesVictimes #FranceVictimes #VictimesPlusJamaisSeules**